



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil
d'évaluation
de l'École

L'évaluation des établissements : premiers retours d'expérience d'une nouveauté majeure dans le champ éducatif

Bertrand Richet, Didier Vin-Datiche
Experts du Conseil d'évaluation de l'École



Société Française de l'Évaluation

Journées françaises de l'évaluation
Lille, 17-18 novembre 2022

L'évaluation des établissements : un dispositif inédit et innovant

- La France était le dernier pays de l'Union européenne à ne pas avoir d'évaluation des établissements scolaires systématique, régulière et cadrée au niveau central.
- Une situation qui a permis de tirer parti des retours d'expérience étrangers.
- Un changement culturel pour l'ensemble des acteurs du système.
- Rapportée aux modalités habituelles d'évaluation de l'action publique appliquées en France, il s'agit d'une démarche inédite d'évaluation d'un service public.
- Un acteur chargé par la loi de la mise en place de cette dynamique : le Conseil d'évaluation de l'École.

Plan de l'exposé

1. Les missions du Conseil d'évaluation de l'École
2. Cadre, finalité et modalités de l'évaluation des écoles et des établissements
3. Déploiement et premiers retours d'expérience
4. Évaluation et territoires
5. L'évaluation, et après ?

1. Les missions du Conseil d'évaluation de l'École

1. Missions du Conseil d'évaluation de l'École

Créé par la loi de refondation de l'École de juillet 2019, le CEE a quatre missions :

- Veiller à la cohérence des évaluations conduites par le ministère portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs, dont ceux en faveur de l'école inclusive, et les établissements d'enseignement scolaire
- Définir le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère et analyser les résultats de ces évaluations
- Donner un avis sur les méthodologies, sur les outils et sur les résultats des évaluations du système éducatif organisées au niveau national par les services du ministre chargé de l'éducation nationale ou dans le cadre de programmes de coopération européens ou internationaux
- Proposer des méthodologies de mesure des inégalités territoriales scolaires et formuler toute recommandation utile pour les réduire.

1. Missions du Conseil d'évaluation de l'École

Le CEE, c'est une instance de 14 membres

- Présidente : Béatrice Gille
- Quatre parlementaires : deux députés et deux sénateurs
- Six personnalités qualifiées : nommées par l'Assemblée, le Sénat et l'Institut de France)
- Trois personnalités : cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), directrice de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO)

C'est aussi une équipe permanente :

- Un secrétaire général, quatre inspecteurs généraux mis à disposition, une chargée de communication, deux chargés de mission, une assistante de direction, une assistante

2. Cadre, finalité et modalités de l'évaluation des écoles et des établissements

2. Cadre, finalité et modalités de l'évaluation des écoles et des établissements

Cadre

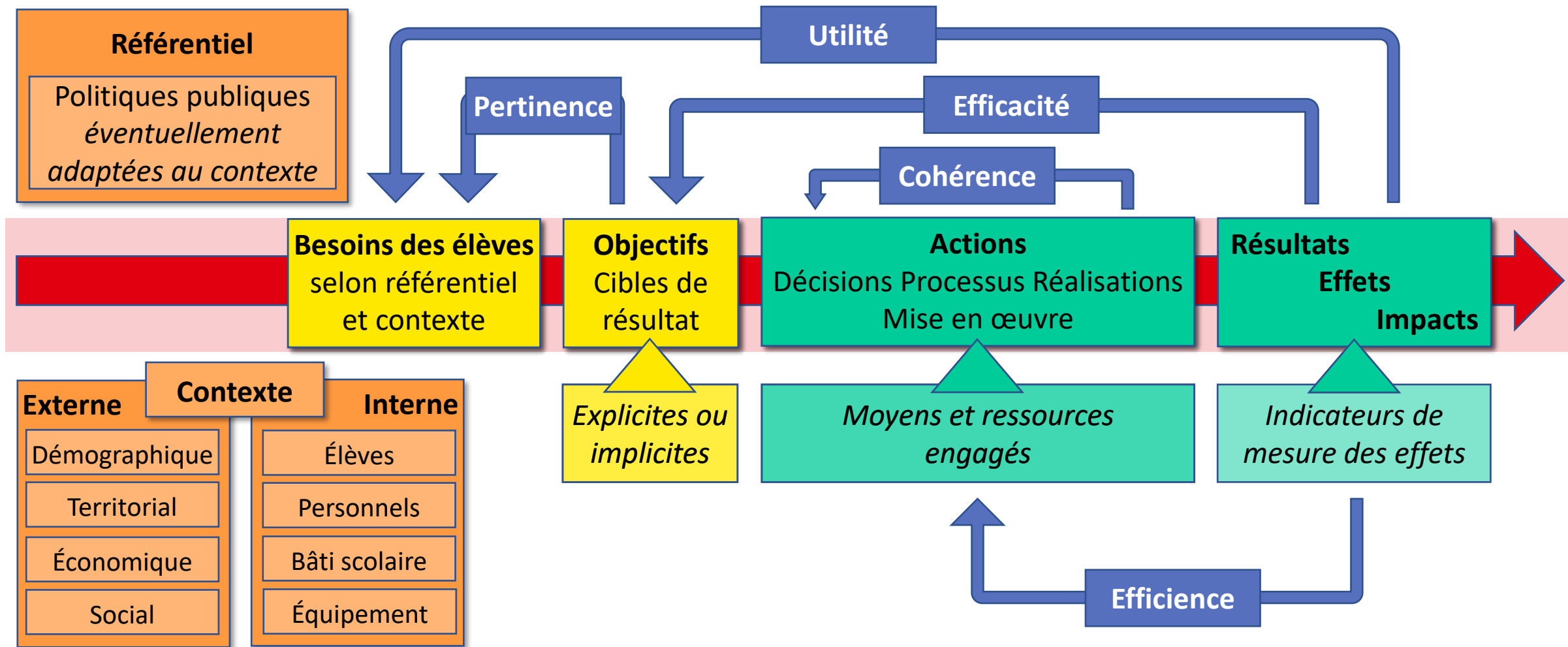
- Évaluation sur **cinq ans** de l'ensemble des établissements
- Établissements publics, privés sous contrat, agricoles, *établissements français à l'étranger*
- Évaluation débouchant sur l'écriture du **projet d'établissement**

Finalité

- Amélioration, dans l'établissement, du **service public d'enseignement** scolaire, de la **qualité des apprentissages** des élèves, de leurs **parcours de formation et d'insertion professionnelle**, de leur **réussite éducative** et de leur **vie dans l'établissement**.

Modalités

- Évaluation **globale et participative** portant sur les décisions prises par l'établissement
- Combinaison d'une **auto-évaluation** et d'une **évaluation externe**
- Importance de la **contextualisation** (contextes externe et interne)



Une évaluation en deux phases

Finalité : amélioration de la qualité du service public d'éducation et de la vie dans l'établissement

Auto-évaluation

Mobilise l'ensemble des acteurs

Analyse le contexte externe et interne de l'établissement

Explicite les besoins des élèves

Interroge les décisions prises

Mesure les effets des décisions et actions

Définit des axes de développement

Précise des objectifs et des effets attendus

Identifie des pistes d'action et des besoins de formation

Rapport d'auto-évaluation

Préfiguration du projet d'établissement

Évaluation externe

Expertise les données et pièces du dossier

Formule des hypothèses évaluatives

Échange avec l'ensemble des acteurs

Identifie les points d'appui et les marges de progrès

Approfondit la réflexion commune

Conforte certaines orientations proposées par l'établissement

Formule des recommandations

Restitution du pré-rapport dans l'établissement

Suivi et accompagnement de l'établissement

Évolution du plan académique de formation

Développement de la démarche évaluative

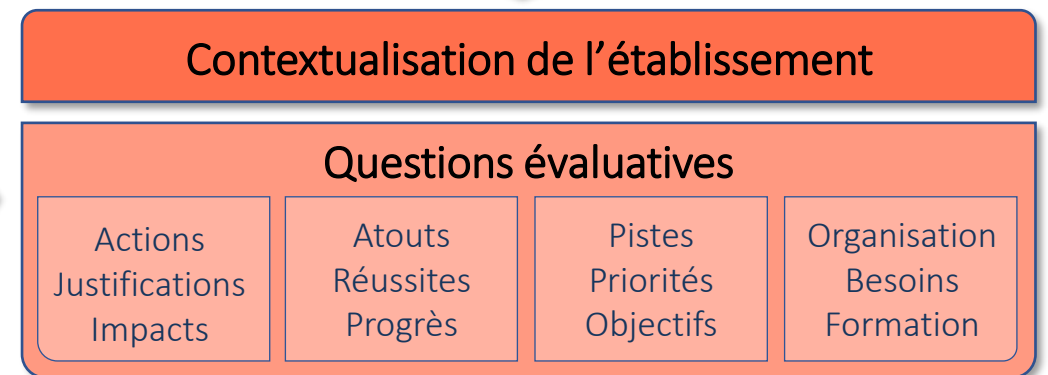
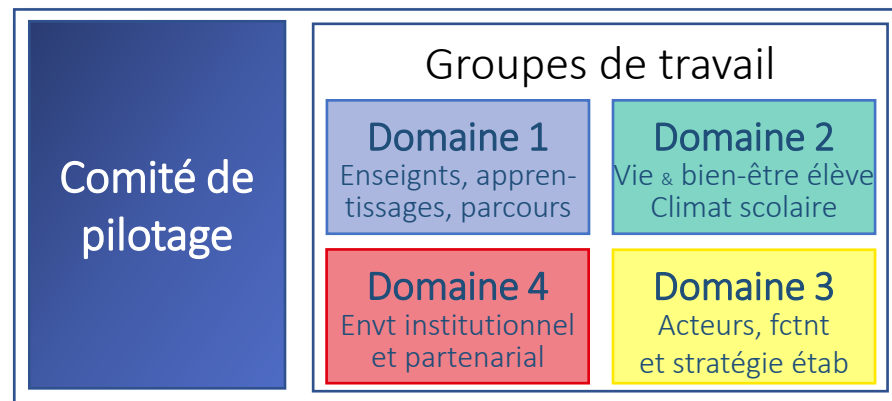
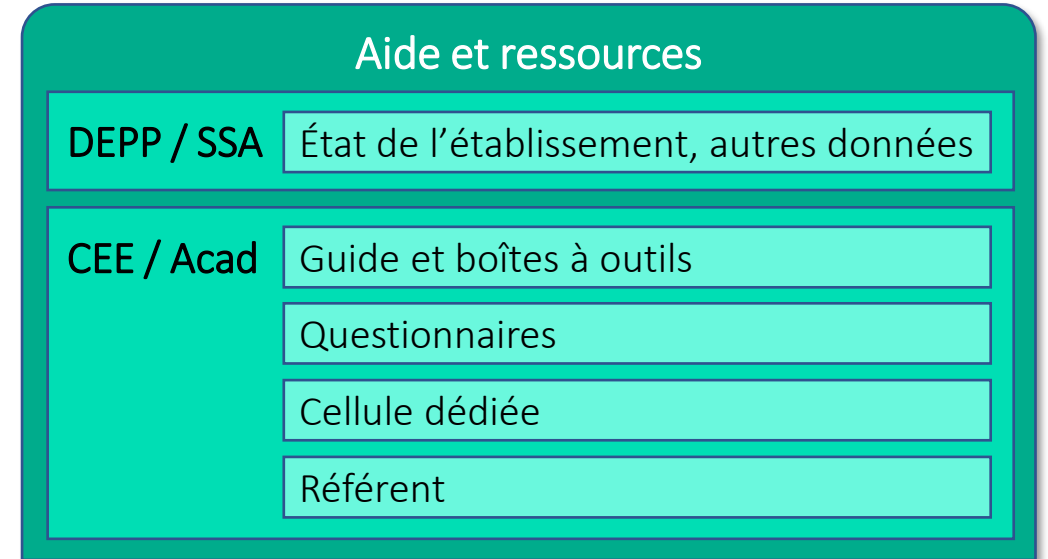
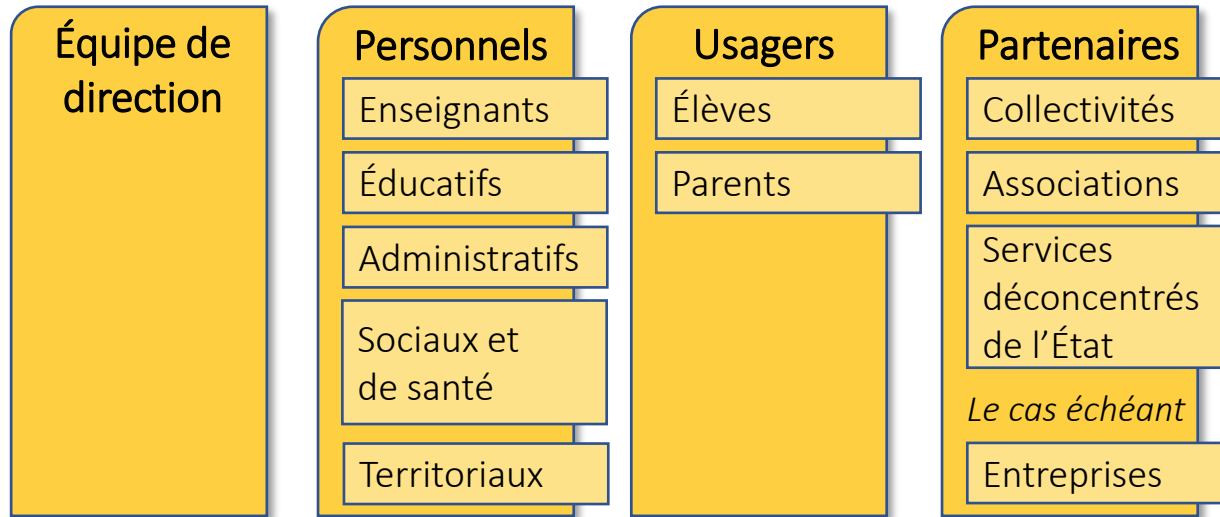
Rapport d'évaluation

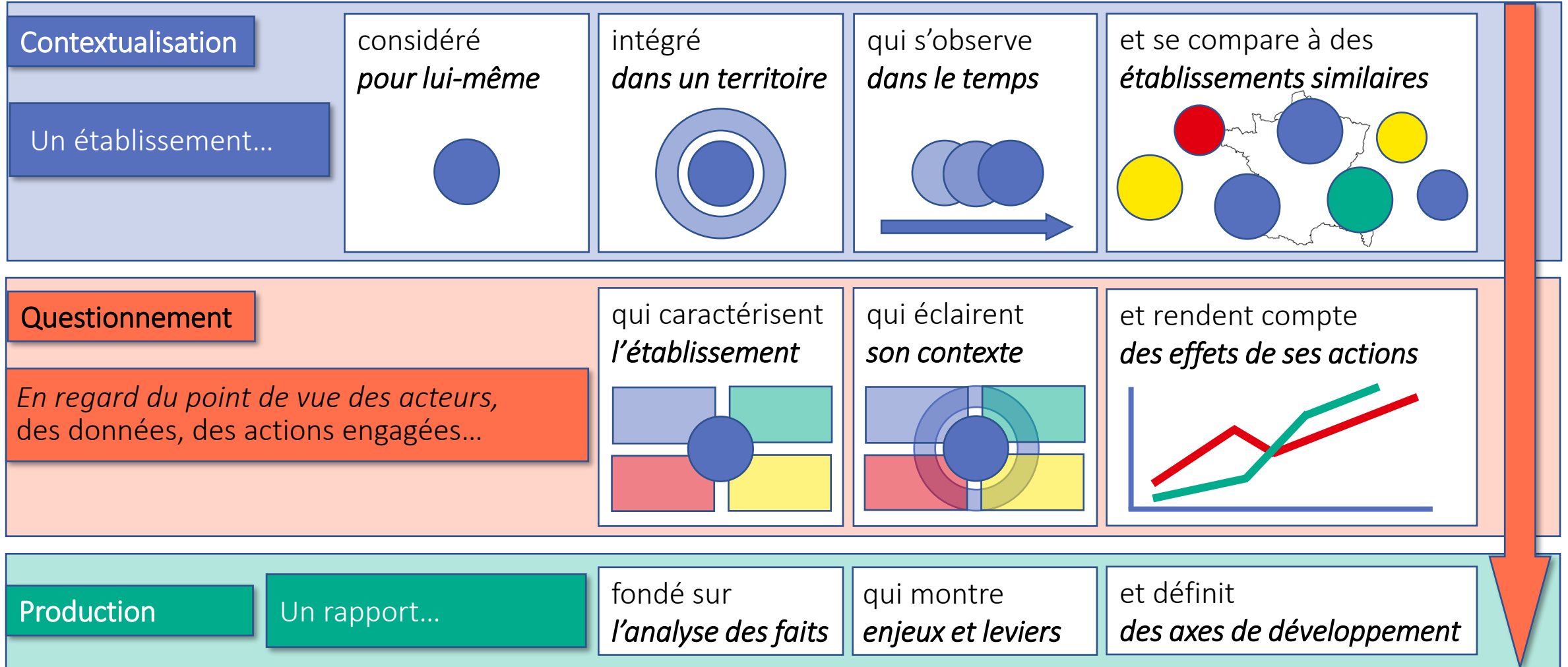
Axes de développement

Plan d'actions
Besoins en formation

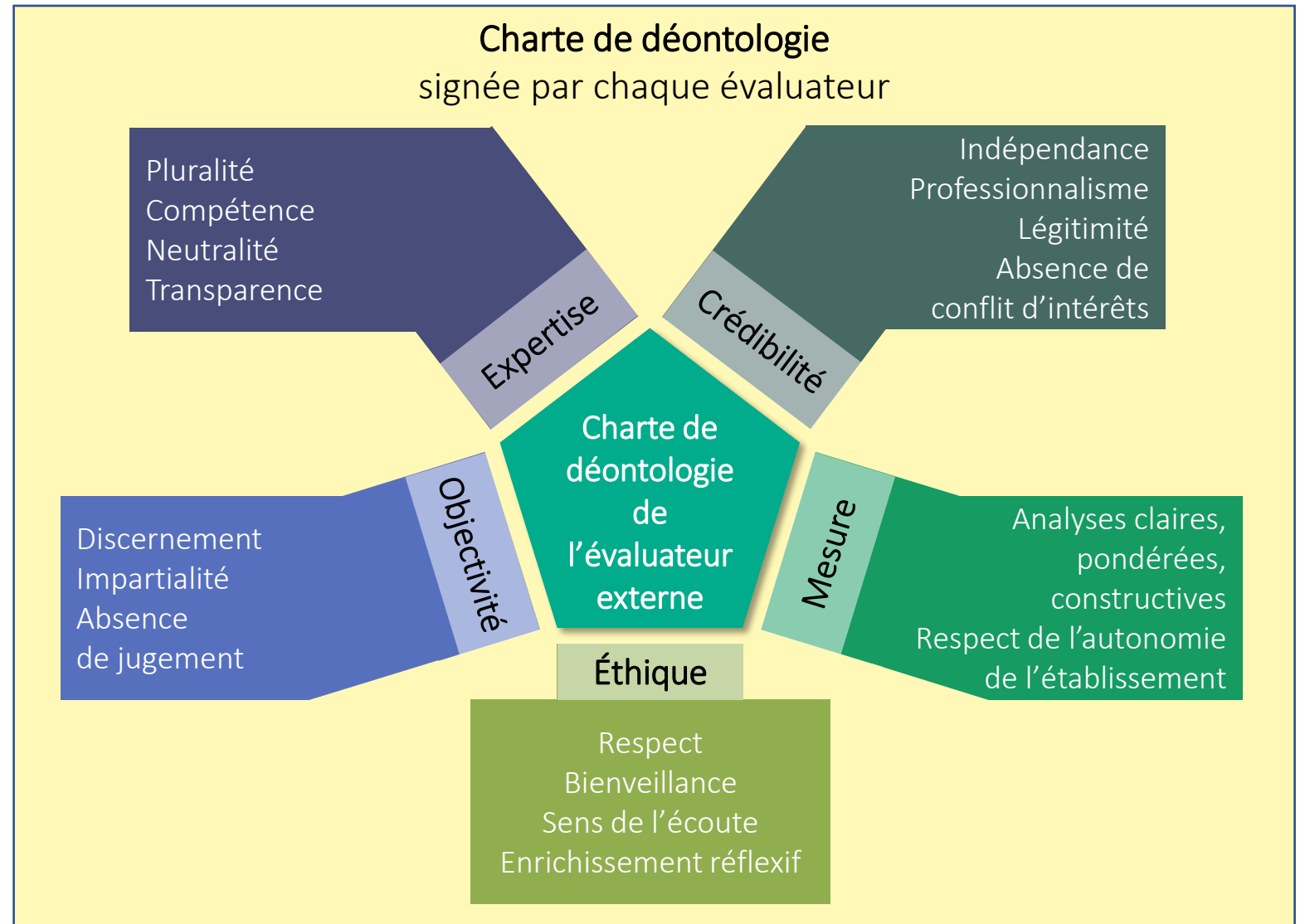
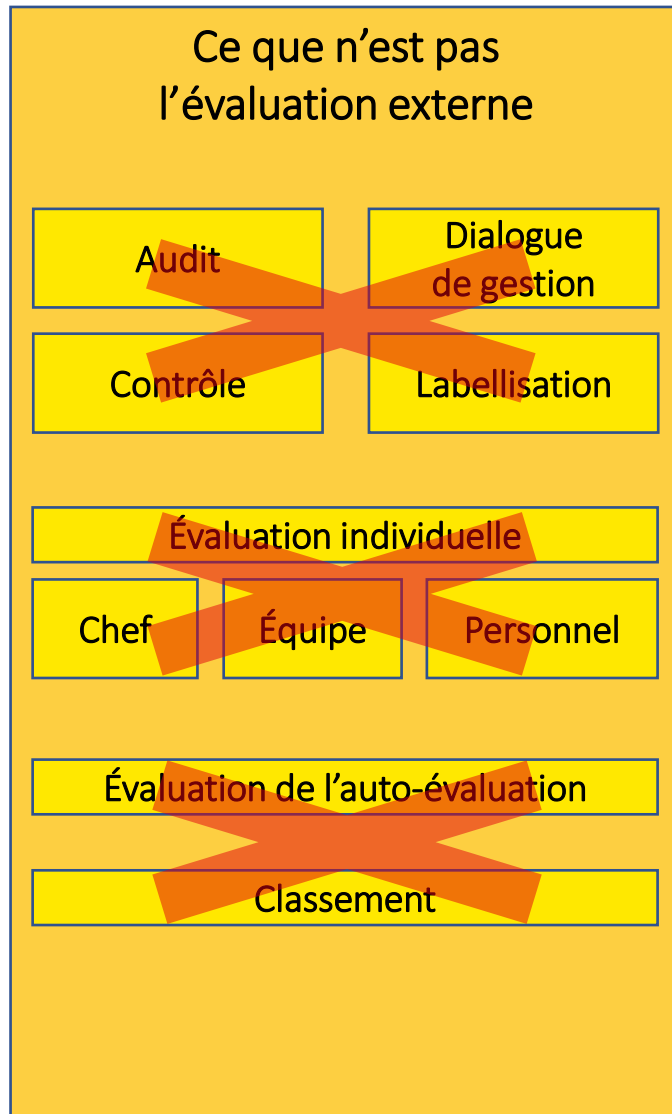
Recommandations pour le projet d'établissement

Une évaluation participative





Évaluation externe : principes et déontologie



3. Déploiement et premiers retours d'expérience

3. Déploiement et premiers retours d'expérience

Un déploiement impacté par la crise sanitaire

- 2020-2021. 12 % d'établissements, essentiellement des collèges publics
- 2021-2022. 20 % d'établissements, collèges et lycées de tout type, enseignement privé
- Premier degré. Cadre voté en janvier 2021. Déploiement progressif.

Un objet nouveau, une autonomie à construire

- L'établissement comme espace de décision
- L'établissement comme lieu d'échange et de parcours
- L'élève, un usager pas comme les autres

Points d'appui et marges de progrès

- Une démarche qui libère la parole
- Une vision stratégique encore en devenir

4. Évaluation et territoires

L'importance de la contextualisation

- Contextes externe et interne : singularités de l'environnement et décisions des tutelles
- Des données qui s'imposent à l'établissement
- Attitudes possibles : dénoncer, faire avec, construire

Le lien aux autorités de tutelle, académie et collectivités territoriales

- L'ombre hiérarchique
- Bâti, équipement... et accompagnement
- La commune comme acteur essentiel

Entre singularité de l'établissement et ouverture sur le monde

- Une singularité revendiquée, mais aussi en trompe-l'œil
- Un territoire rassurant, mais aussi enfermant
- Construire un parcours, ouvrir les possibles

5. L'évaluation, et après ?

Une capacité coopérative renforcée *pour faire établissement*

- Projet commun (objectifs prioritaires, actions et outils à partager)
- Valeur ajoutée collective et contributions individuelles
- Valeurs portées par l'établissement, sentiment d'appartenance

Une capacité auto-évaluative et évaluative continue *pour faire projet*

- Identification des marges de manœuvre et espaces de décision
- Prise de décisions pertinentes et cohérentes
- Évaluation des résultats, suivi de l'impact, retour d'expérience

Des évolutions attendues dans la gouvernance et le management

- Une plus grande capacité d'innover pour se transformer
- Un plan de formation et de développement professionnel plus proche de l'établissement
- Une autonomie reconnue à l'établissement par les tutelles

Conclusion

L'évaluation des établissements : une montée en charge à stabiliser et à poursuivre

- L'évaluation de tous les établissements publics et privés sous contrat telle qu'inscrite dans la loi est engagée avec une périodicité de 5 ans dans les écoles, les collèges et les lycées.
- Le cadre arrêté est conçu pour être évolutif en fonction des retours d'expérience, formalisés par les bilans de campagne d'évaluation.
- Le dispositif nécessite encore d'être stabilisé et renforcé, tant la dynamique est structurante pour le système éducatif et porteuse d'amélioration du service public d'éducation.
- L'évaluation des établissements est un enjeu essentiel pour le CEE parmi ses autres missions globales d'évaluation du système éducatif.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil
d'évaluation
de l'École

Contact

Conseil d'évaluation de l'École

61-65 rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

cee@cee.gouv.fr

www.education.gouv.fr/CEE